

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 26 janvier 2023 à 10h00
« Effet noria »

Document N°9
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Analyse de l'effet noria sur les pensions Ircantec

CDC

Analyse de l'effet noria sur les pensions Ircantec

1- Analyse par année (2005 à 2020) :

Les données présentées ont été rapprochées au plus près possible de celles fournies chaque année à la DREES dans le cadre de l'EACR : stocks pensionnés au 31 décembre, flux de nouveaux pensionnés évalués en date d'effet et décès de pensionnés. La profondeur historique des données remonte jusqu'en 2005. Par ailleurs, les capitaux uniques ont été exclus des analyses et les comptages sont réalisés par population (salarié ou élu), comme dans l'EACR.

Tableau 1 : effectifs pensionnés en droit direct et pensions moyennes de droit direct des stocks, des flux de nouveaux pensionnés et des décès

	Stock de pensionnés		Flux en date d'effet		Décès		Turn over
	Effectifs	pension moyenne annuelle (en €)	Effectifs	pension moyenne annuelle (en €)	Effectifs	pension moyenne annuelle (en €)	
2005	1 301 146	977	74 367	1 177	45 014	821	4,6%
2006	1 338 321	1 013	87 567	1 210	44 936	869	5,0%
2007	1 383 354	1 054	92 052	1 314	45 790	870	5,0%
2008	1 458 856	1 089	123 502	1 243	47 986	899	5,9%
2009	1 505 035	1 129	81 074	1 546	49 092	913	4,3%
2010	1 543 769	1 176	85 136	1 718	50 182	943	4,4%
2011	1 572 227	1 236	74 482	1 863	50 437	991	4,0%
2012	1 594 769	1 297	74 299	1 870	53 392	1 006	4,0%
2013	1 623 188	1 353	90 884	1 803	53 563	1 061	4,4%
2014	1 675 890	1 394	113 455	1 746	52 880	1 086	5,0%
2015	1 711 870	1 433	82 120	1 927	56 772	1 078	4,1%
2016	1 746 503	1 465	85 715	1 861	57 210	1 122	4,1%
2017	1 783 362	1 494	94 958	1 802	58 634	1 161	4,3%
2018	1 822 375	1 533	102 630	1 772	58 805	1 170	4,4%
2019	1 864 714	1 560	98 740	1 780	59 298	1 218	4,2%
2020	1 922 198	1 599	125 786	1 767	65 110	1 270	5,0%

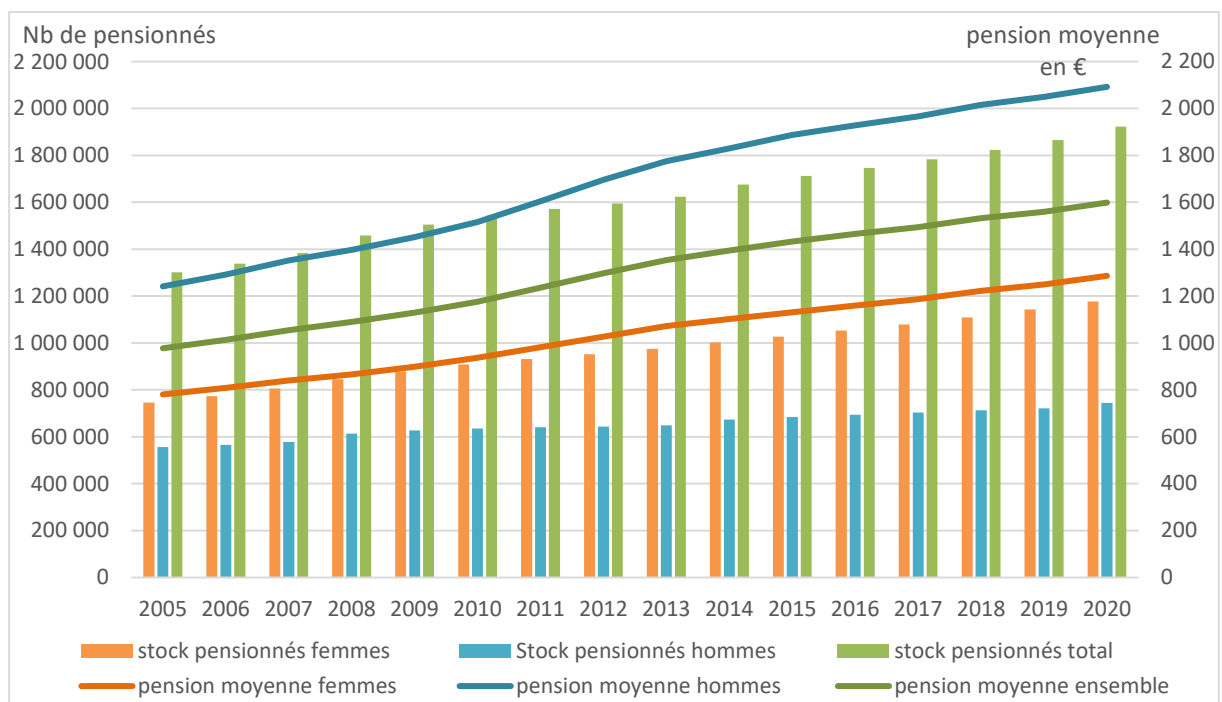
Les élus locaux étant affiliés à l'Ircantec, les départs à la retraite de cette population sont beaucoup plus nombreux les années d'élections. C'est le cas pour les années 2008, 2014 et 2020 où l'on observe un surcroît de nouveaux pensionnés et un pic de turn-over (voir tableau 1). En 2020, sur les 125 800 nouveaux pensionnés en date d'effet, 32 400 concernent des élus (effet élections municipales 2020). Pour les années hors élections, les nouveaux pensionnés élus varient entre 4 000 et 6 000.

Le turn-over des pensionnés est calculé ainsi :

$$\text{Turn over} = \frac{(\text{nombre d'entrants} + \text{nombre de sortants})}{(2 \times \text{population totale})}$$

En première approche, les effectifs de pensionnés de droit direct, constituant le stock en fin d'année, progressent de 2,6 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2020 et la pension moyenne de droit direct de 3,3 %, soit une progression des masses totales de pensions versées de 6,1 % en moyenne. La progression des effectifs de femmes est plus importante : +3,1 % en moyenne annuelle contre +2,0 % pour les hommes alors que celle de la pension moyenne est proche pour les femmes (+3,4 %) et pour les hommes (+3,5 %). Le rapport entre la pension moyenne hommes et celle des femmes est maximal en 2015 (1,67), puis baisse chaque année jusqu'à 1,63 en 2020.

Graphique 1 : effectifs pensionnés en droit direct et pension moyenne – détail par sexe



L'information sur les présents/présents dans les stocks N et N-1 et leur nombre de points, permet de décomposer l'évolution de la pension moyenne en 3 facteurs :

$$\frac{PM_{(N)}}{PM_{(N-1)}} = \underbrace{\frac{PM_{(N)}}{PM_{(N)}^{pp}}}_{\text{Effet des entrants}} \times \underbrace{\frac{PM_{(N)}^{pp}}{PM_{(N-1)}^{pp}}}_{\text{Effet revalorisation}} \times \underbrace{\frac{PM_{(N-1)}^{pp}}{PM_{(N-1)}}}_{\text{Effet des sortants}}$$

Avec $PM_{(N)}$ = pension moyenne du stock en N
 $PM_{(N-1)}$ = pension moyenne du stock en N-1
 $PM^{PP}_{(N)}$ = pension moyenne en N des présents en N-1 et N
 $PM^{PP}_{(N-1)}$ = pension moyenne en N-1 des présents en N-1 et N

Le 2^{ème} effet (revalorisation) peut lui-même être scindé en un effet révision des droits (droits en N des présents/présents comparés aux droits en N-1) et un effet revalorisation des pensions (voir tableau 2). L'effet révision des droits apparait plus fort lors des années d'élections (2008, 2014, 2020) et post-élections (2015), du fait du volume de comptes concernés et également car les élus bénéficient plus souvent de la surcote.

L'effectif des présents/présents dans les stocks N et N-1 représente en moyenne 94,1 % du stock.

Tableau 2 : décomposition des effets sur la pension moyenne

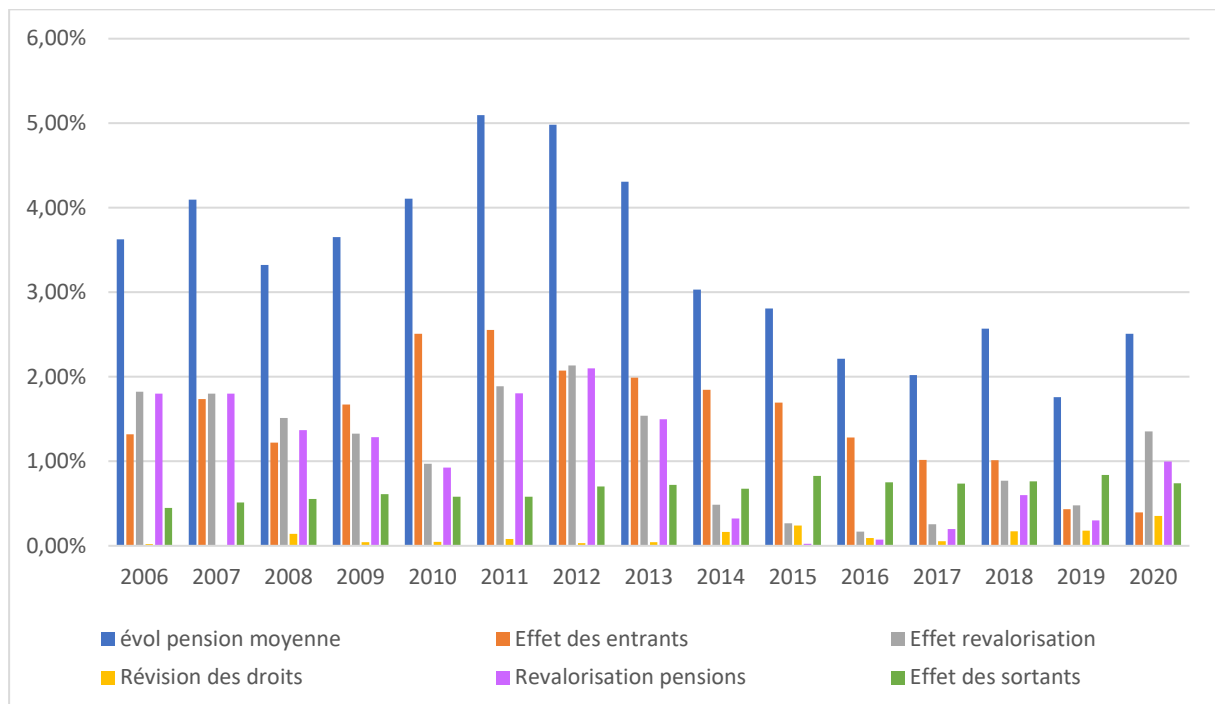
Année	Effectif total de retraités de droit direct	Pension moyenne annuelle (A)	Effectif de retraités présents en N et N-1	Pension moyenne en N des retraités présents en N et N-1 (B)	Pension moyenne, en N-1, des retraités présents en N et N-1 (C)	Évolution de la pension moyenne entre N-1 et N	Effet des entrants (A/B)	Effet revalorisation (B/C)	Révision des droits	Revalorisation pensions	Effet des sortants (C/A en N-1)
2005	1 301 146	977 €									
2006	1 338 321	1 013 €	1 253 474	1 000 €	982 €	3,63%	1,32%	1,82%	0,02%	1,80%	0,45%
2007	1 383 354	1 054 €	1 292 974	1 036 €	1 018 €	4,09%	1,73%	1,80%	0,00%	1,80%	0,51%
2008	1 458 856	1 089 €	1 335 039	1 076 €	1 060 €	3,32%	1,22%	1,51%	0,14%	1,37%	0,55%
2009	1 505 035	1 129 €	1 407 847	1 111 €	1 096 €	3,65%	1,67%	1,33%	0,04%	1,29%	0,61%
2010	1 543 769	1 176 €	1 454 239	1 147 €	1 136 €	4,11%	2,51%	0,97%	0,05%	0,93%	0,58%
2011	1 572 227	1 236 €	1 491 773	1 205 €	1 182 €	5,09%	2,55%	1,89%	0,08%	1,80%	0,58%
2012	1 594 769	1 297 €	1 518 605	1 271 €	1 244 €	4,98%	2,07%	2,13%	0,03%	2,10%	0,70%
2013	1 623 188	1 353 €	1 539 925	1 326 €	1 306 €	4,31%	1,99%	1,54%	0,04%	1,50%	0,72%
2014	1 675 890	1 394 €	1 569 808	1 369 €	1 362 €	3,03%	1,84%	0,49%	0,17%	0,32%	0,67%
2015	1 711 870	1 433 €	1 618 156	1 409 €	1 405 €	2,81%	1,69%	0,27%	0,24%	0,02%	0,83%
2016	1 746 503	1 465 €	1 654 658	1 446 €	1 444 €	2,21%	1,28%	0,17%	0,09%	0,07%	0,75%
2017	1 783 362	1 494 €	1 687 814	1 479 €	1 476 €	2,02%	1,02%	0,26%	0,06%	0,20%	0,73%
2018	1 822 375	1 533 €	1 724 177	1 517 €	1 506 €	2,57%	1,01%	0,77%	0,17%	0,60%	0,76%
2019	1 864 714	1 560 €	1 758 381	1 553 €	1 546 €	1,76%	0,43%	0,48%	0,18%	0,30%	0,84%
2020	1 922 198	1 599 €	1 796 960	1 592 €	1 571 €	2,51%	0,40%	1,36%	0,35%	1,00%	0,74%

Jusqu'en 2018, l'effet des entrants sur la pension moyenne est nettement plus fort que celui des sortants, tout en s'atténuant à compter de 2012 (voir tableau 2 et graphique 2). En 2019 et 2020, c'est l'effet inverse puisque l'effet des entrants s'avère moins fort que celui des sortants. L'effet des sortants sur la pension moyenne est plus faible mais croit sur la période : il passe de 0,45 % en 2005 à 0,84 % en 2019.

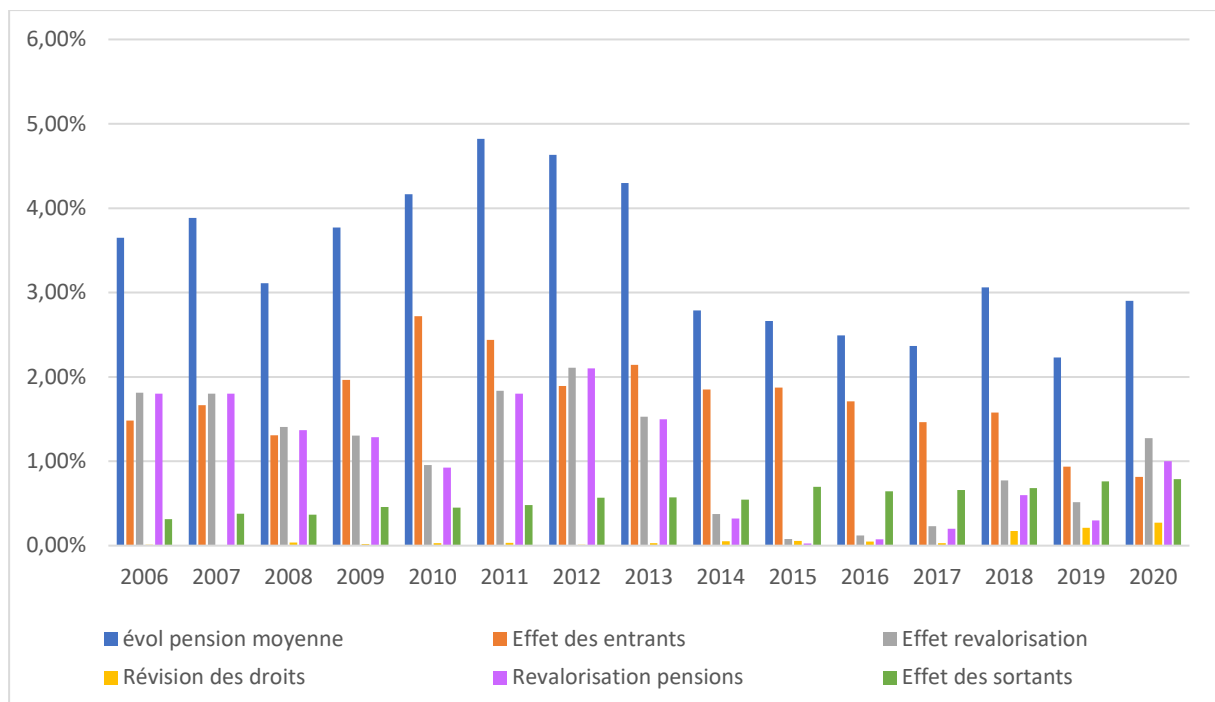
Pour les femmes, on retrouve le même constat de l'érosion de l'effet des entrants à partir de 2012, mais atténué (voir graphique 3). Sur les 2 dernières années, l'effet des entrants est le plus bas, mais il reste légèrement supérieur à l'effet des sortants.

Pour les hommes, on retrouve le même constat de l'érosion de l'effet des entrants (voir graphique 4), mais ici accentué, l'effet 2019 étant presque nul et l'effet 2020 négatif (-0,38 %). L'effet des sortants sur la pension moyenne est par contre plus important que celui des femmes.

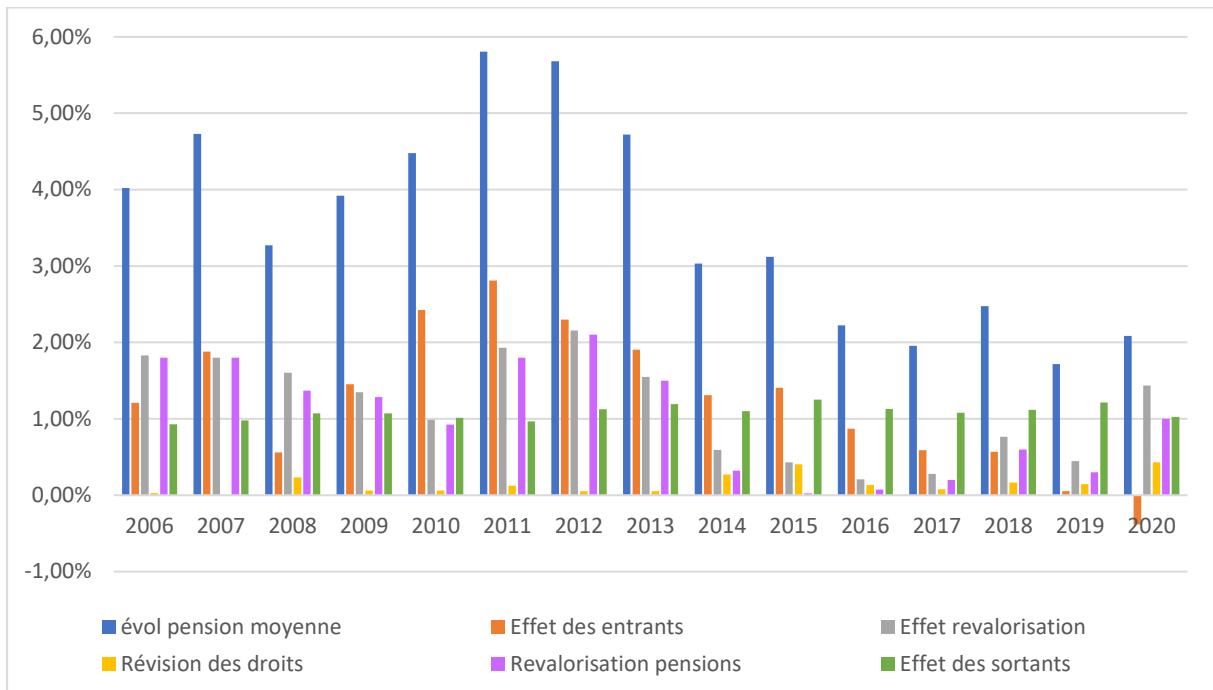
Graphique 2 : évolution de la pension moyenne du stock et décomposition par effet



Graphique 3 : évolution de la pension moyenne du stock et décomposition par effet pour les femmes

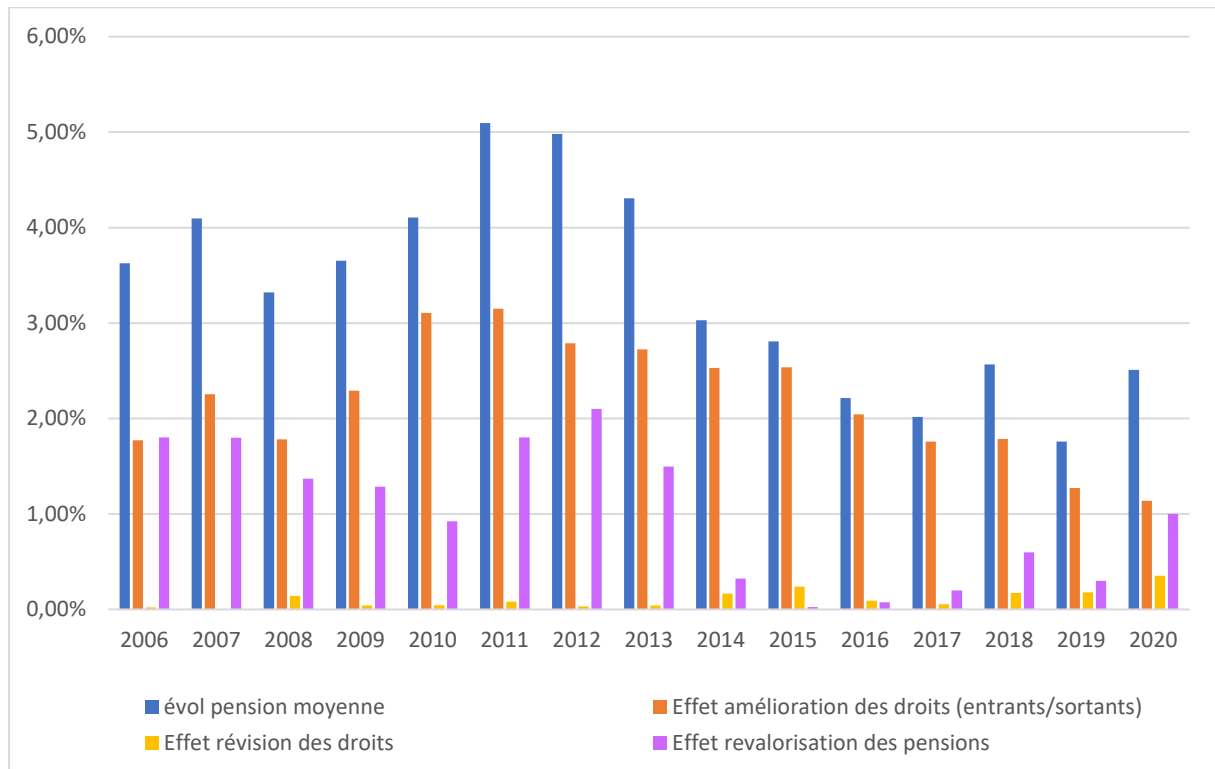


Graphique 4 : évolution de la pension moyenne du stock et décomposition par effet pour les hommes



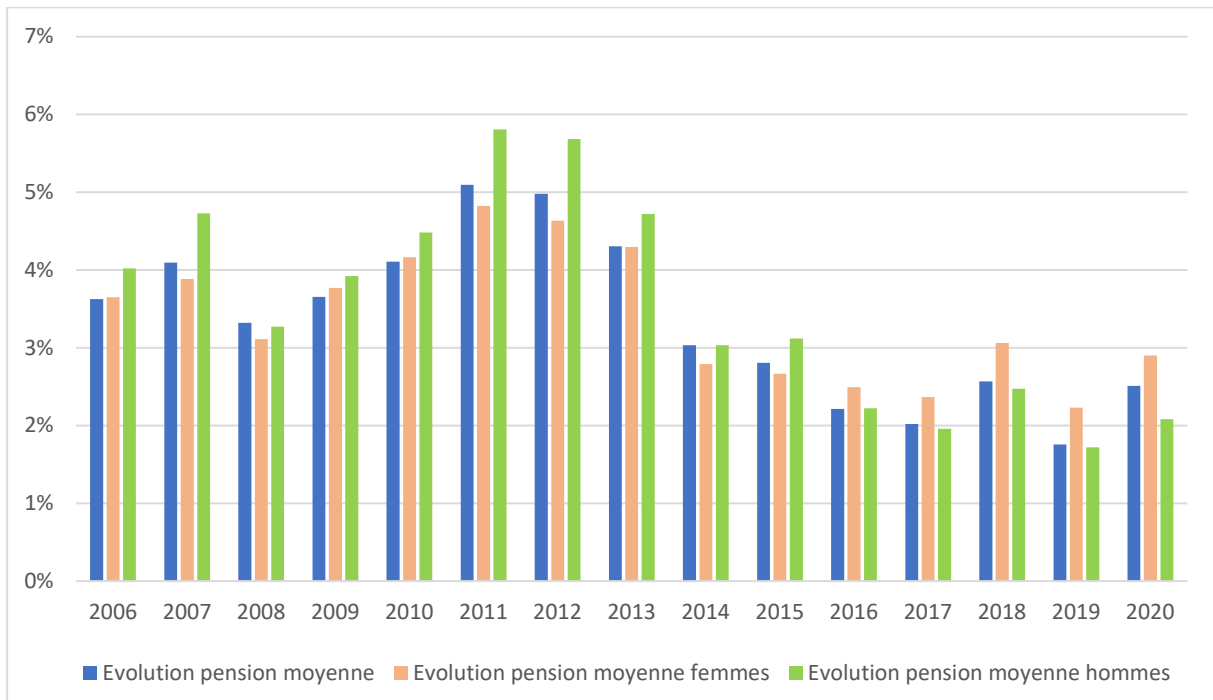
En faisant la somme de l'effet des entrants sur la pension moyenne et de celui des sortants, on obtient un effet global d'amélioration des droits dans le stock de pensionnés (voir graphique 5). Celui-ci est en moyenne de 2,2 % sur la période, dont 2,3 % pour les femmes et 2,4 % les hommes, du fait d'un effet de structure à la baisse provoqué par la progression de la part des femmes (le même effet existe pour la pension moyenne). Il constitue en moyenne les deux tiers de la hausse de la pension moyenne sur la période.

Graphique 5 : effet amélioration des droits du stock des pensionnés

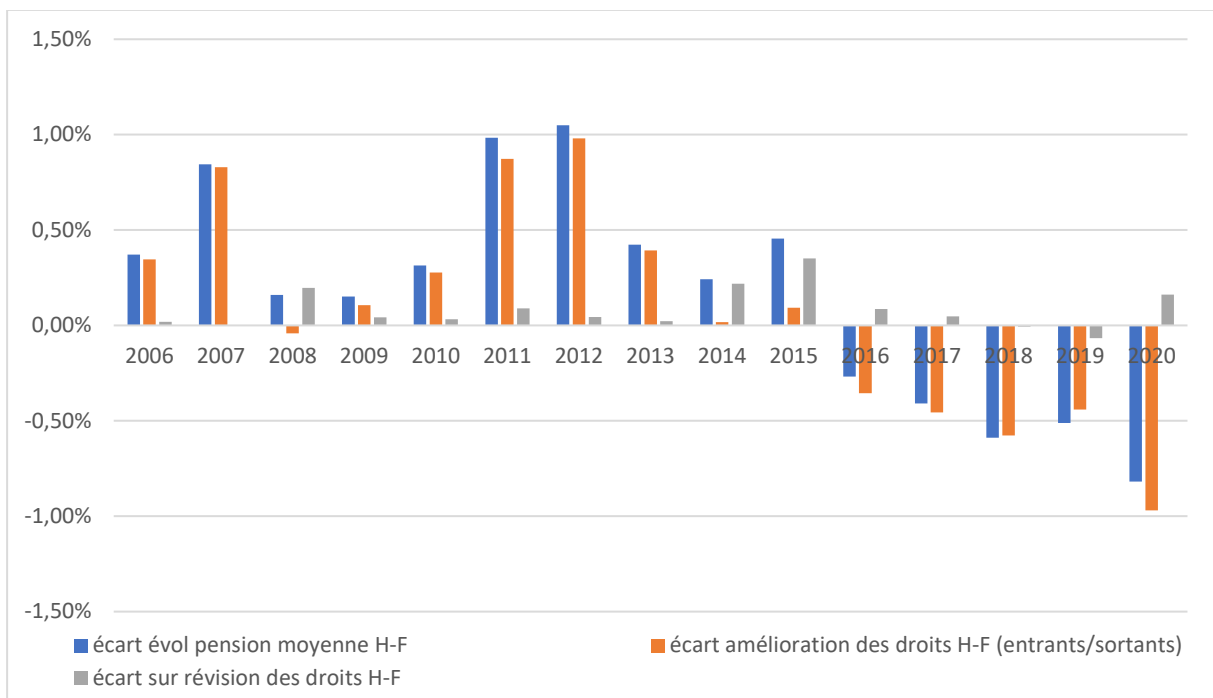


Enfin, la comparaison de l'évolution de la pension moyenne des femmes avec celle des hommes révèle un écart plutôt favorable aux hommes jusqu'en 2015, puis une évolution plus favorable aux femmes à partir de 2016, car l'effet des entrants femmes est nettement supérieur à celui des hommes (voir graphiques 6 et 7). Cet écart est dû au différentiel d'amélioration des droits (graphique 7) et pour une faible partie au différentiel de révision des droits d'une année sur l'autre.

Graphique 6 : évolution de la pension moyenne des femmes comparée à celle des hommes



Graphique 7 : écart entre les évolutions de pension moyenne des hommes et des femmes

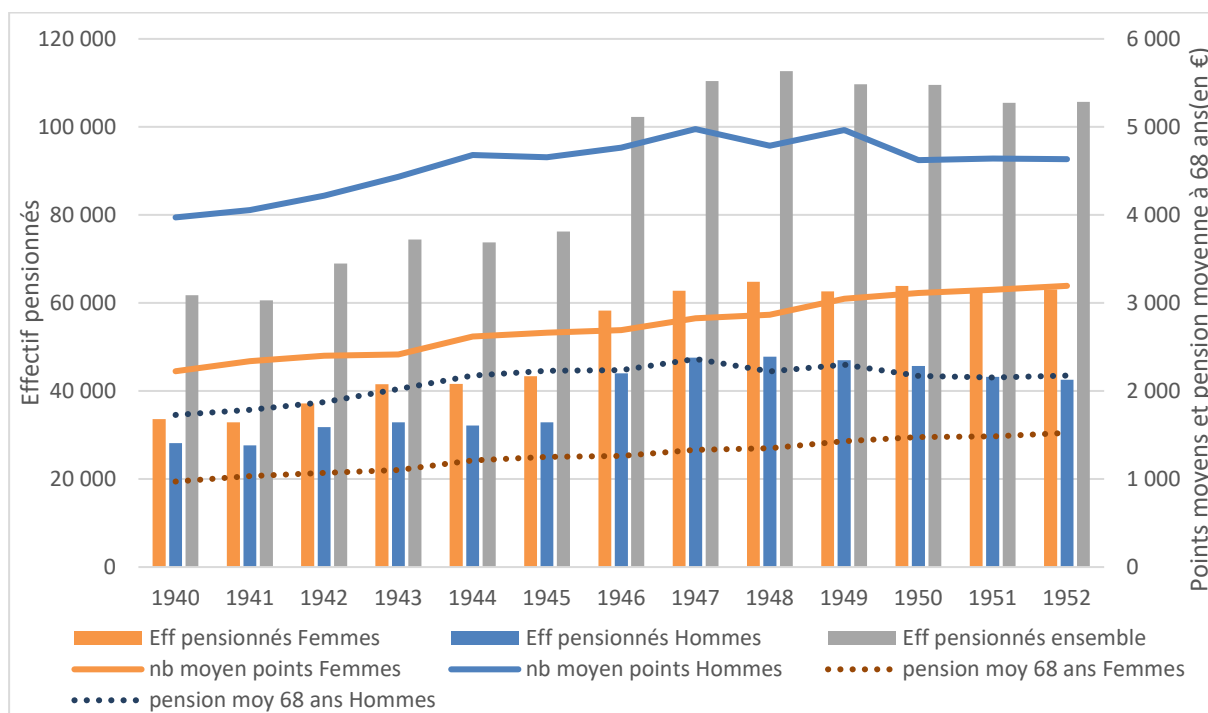


2- Analyse par génération (1940 à 1952) :

Les effectifs totaux de pensionnés de droit direct par génération progressent de 4,6 % en moyenne annuelle, avec une évolution plus rapide pour les femmes (+5,4 %) que pour les hommes (+3,5 %). Une bonne partie de cette hausse des effectifs est cependant liée à la rupture entre les générations 1945 et 1946 due au démarrage du « baby-boom ».

La pension moyenne à 68 ans progresse de +2,6 % en moyenne annuelle, avec une évolution nettement plus forte pour les femmes (+3,8 %) que pour les hommes (+1,9 %). Le rapport entre la pension des hommes et celle des femmes atteint son maximum pour la génération 1943 (1,84) puis baisse rapidement jusqu'à la génération 1952 (1,43). Le nombre moyen de points progresse de +1,9 % en moyenne annuelle, et l'on retrouve la hausse plus dynamique pour les femmes (+ 3,1 %) que pour les hommes (+1,3 %). Le rapport entre les droits des hommes (nombre moyen de points) et ceux des femmes passe de 1,84 pour la génération 1943 à 1,45 pour 1952. L'évolution de la pension moyenne à 68 ans due à la revalorisation des pensions est de +0,8 % en moyenne annuelle.

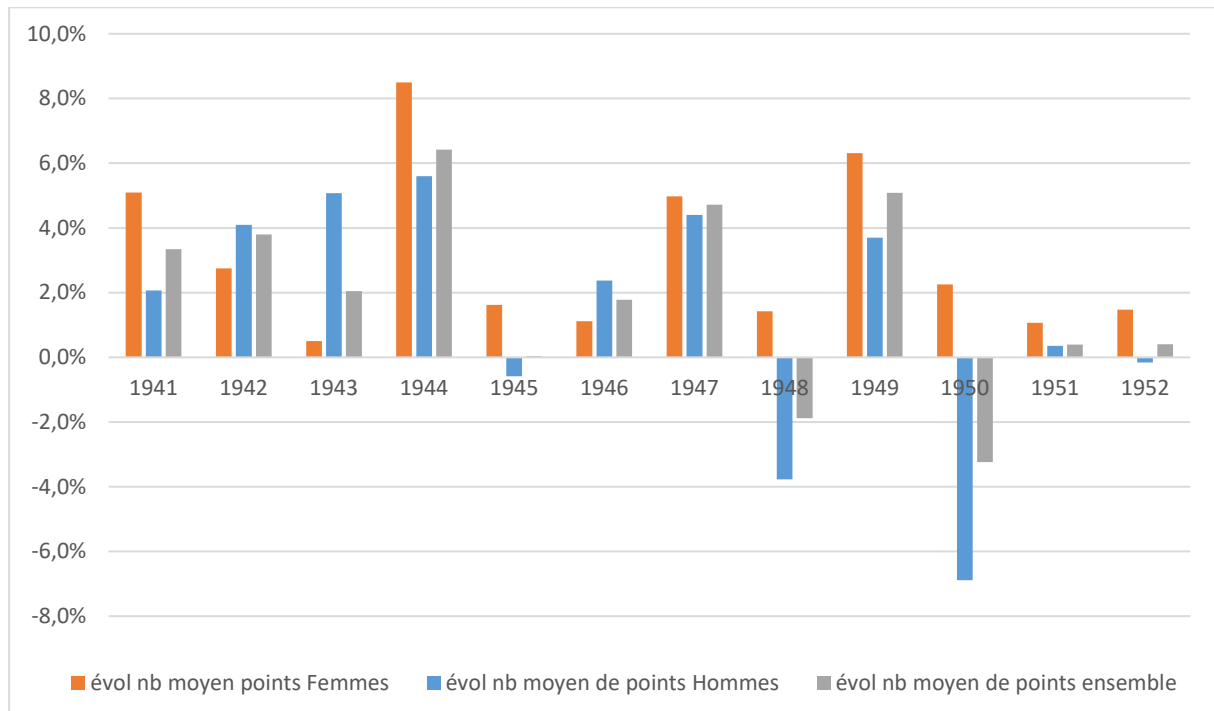
Graphique 8 : effectifs de droit direct par génération, nombre moyen de points et pension moyenne à 68 ans



On remarque cependant deux ruptures dans l'évolution du nombre moyen de points chez les hommes et pour l'ensemble (voir graphique 9) : une première baisse du nombre moyen de points pour la génération 1948 (-1,9 % et -3,8 % chez les hommes) et une seconde encore plus forte pour celle née en 1950 (-3,2 % et -6,9 % chez les hommes). La génération 1952 connaît également une nouvelle baisse chez les hommes, mais moins marquée (+0,4 % pour l'ensemble et -0,2 % chez les hommes).

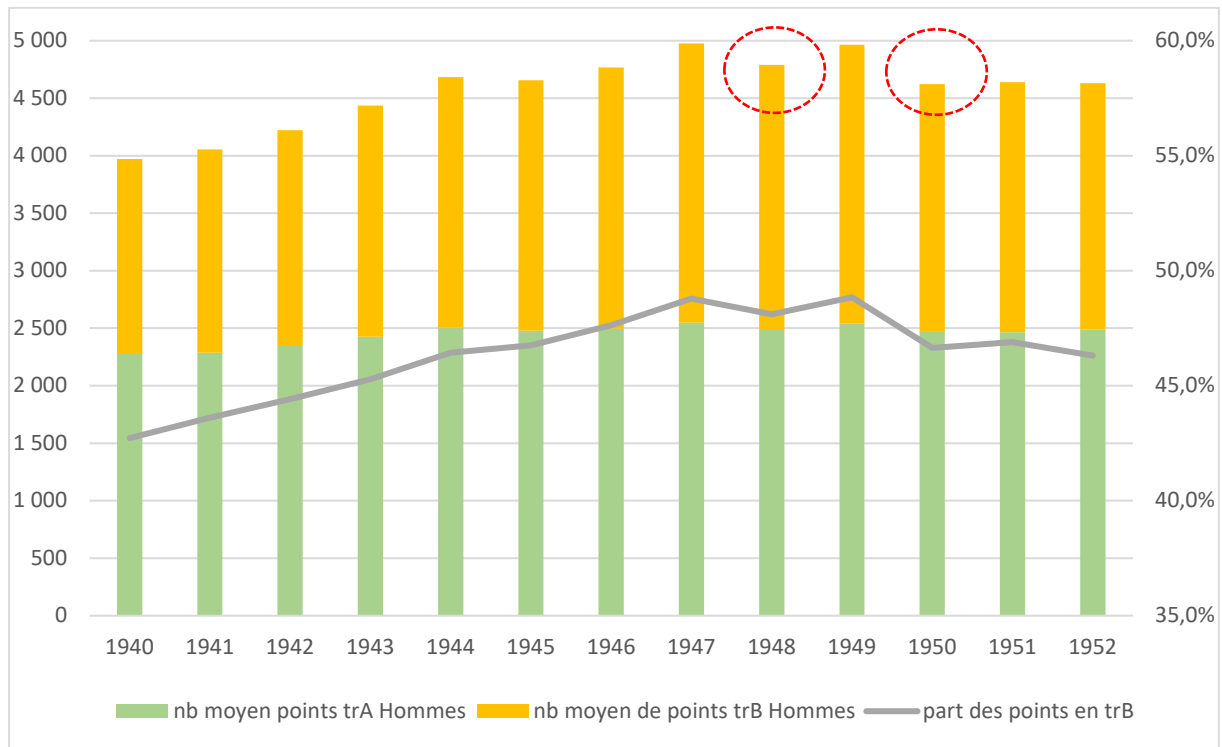
Chez les femmes, l'évolution du nombre moyen de points est toujours orientée à la hausse, avec cependant des évolutions en dent de scie.

Graphique 9 : évolution du nombre moyen de points par sexe



Ces deux ruptures semblent être liées à une baisse du nombre moyen de points en tranche B¹ chez les hommes pour les 3 générations 1948, 1950 et 1952 (voir graphique 10). Cette baisse est de 5,1 % pour la génération 1948, 11,1 % pour 1950 et 1,4 % pour 1952 (voir graphique 11).

Graphique 10 : nombre moyen de points des hommes par tranche et part des points en tranche B



¹ Lorsque l'assiette de cotisation est supérieure au plafond annuel de la Sécurité sociale, les affiliés cotisent en tranche A pour la part de la rémunération inférieure au plafond et en tranche B pour la part supérieure. Ainsi, les taux de cotisation diffèrent entre les deux tranches.

La part des points en tranche B accompagne cette évolution chez les hommes : de 42,7 % pour la génération 1940, elle croit régulièrement pour atteindre un point haut à 48,8 % pour la génération 1947, puis décroît ensuite jusqu'à 46,3 % pour la génération 1952 (voir graphique 10).

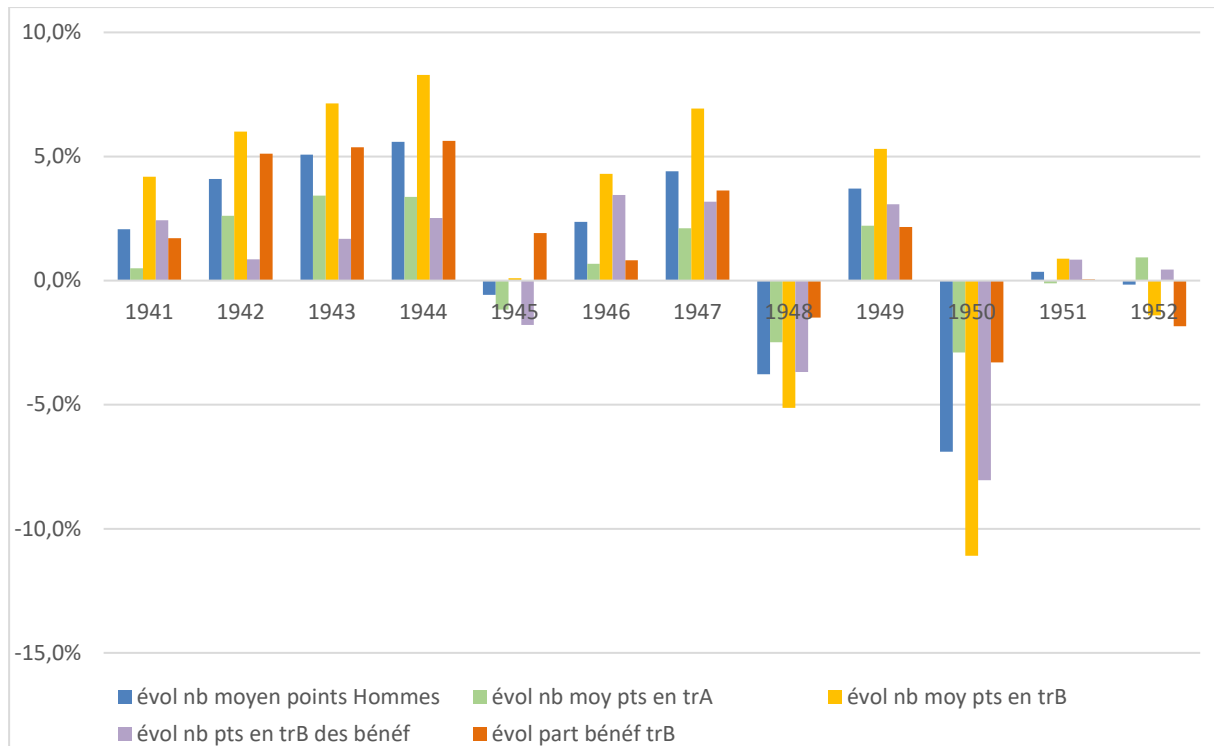
Chez les hommes, l'évolution des points en tranche B est en général plus forte qu'en tranche A, du moins jusqu'à la génération 1947, ensuite les baisses du nombre moyen de points pour les 3 générations 1948, 1950 et 1952 proviennent surtout de la tranche B, même si on relève aussi une baisse des points en tranche A pour les générations 1948 (-2,5 %) et 1950 (-2,9 %).

Le nombre moyen de points en tranche B peut se scinder en deux facteurs :

nb moyen de points en tranche B = (points en tranche B / nb de bénéficiaires) x part de bénéficiaires en tranche B

L'évolution du nombre moyen de points en tranche B est donc liée à l'évolution de ces 2 facteurs (graphique 11). On voit que ces 2 facteurs sont orientés à la baisse pour les générations 1948 et 1950.

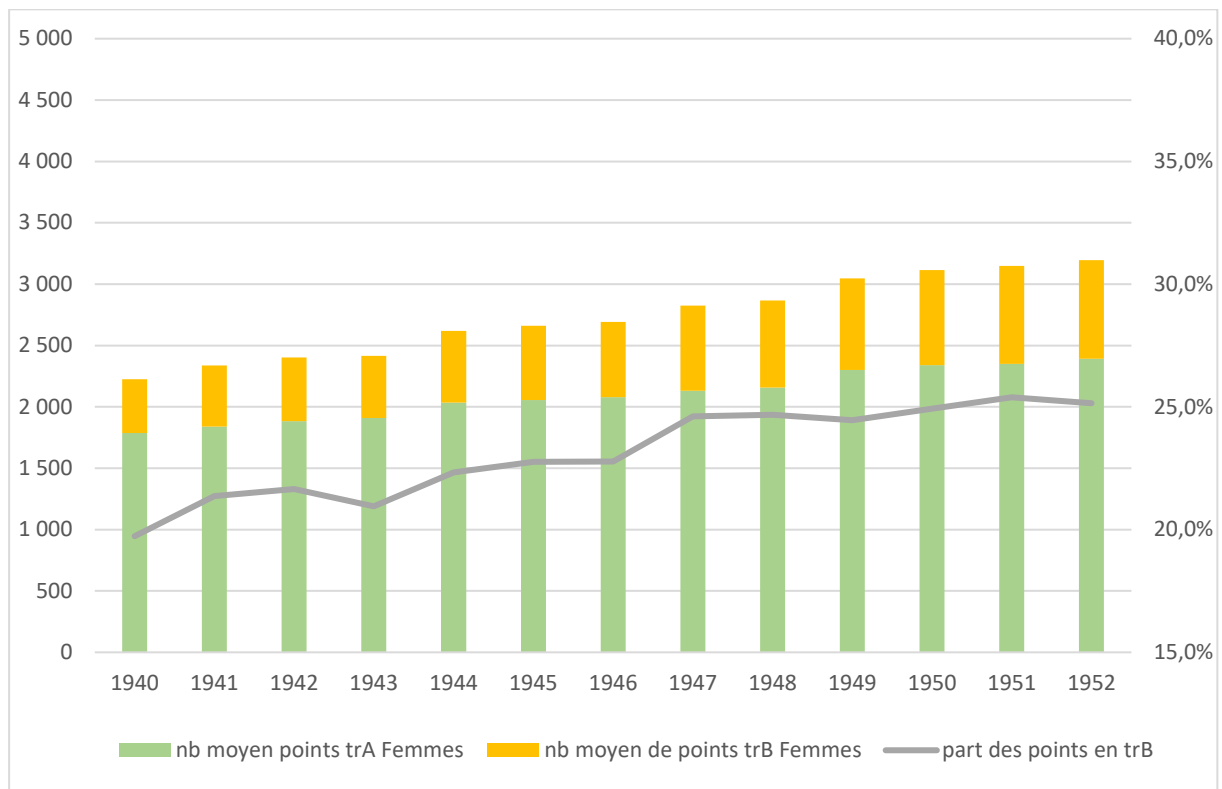
Graphique 11 : évolution du nombre moyen de points des hommes avec le détail par tranche



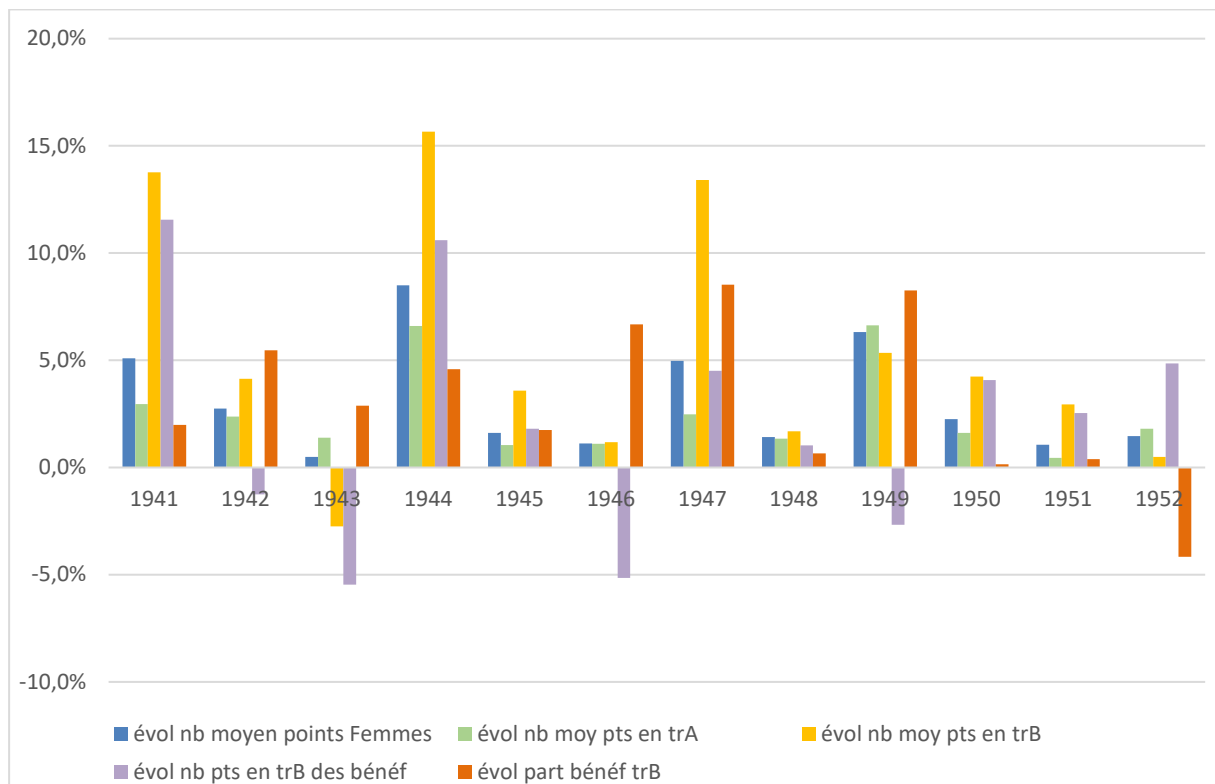
Chez les femmes, la part des points en tranche B n'est que de 23 % environ, donc la fluctuation des points en tranche B a moins de poids (voir graphique 12). La part des points en tranche B passe de 19,7 % pour la génération 1940 à 25,1 % pour la génération 1952.

Comme chez les hommes, la progression des droits des pensionnés femmes est en général plus forte en tranche B qu'en tranche A, sauf pour les générations 1943, 1949 et 1952 (voir graphique 13). On note cependant une légère baisse du nombre moyen de points en tranche B pour la génération 1943 (-2,7 %). La progression du nombre moyen de points en tranche B est particulièrement forte pour les générations 1941 (+13,8 %), 1944 (+15,7 %) et 1947 (+13,4 %).

Graphique 12 : nombre moyen de points des femmes par tranche et part des points en tranche B



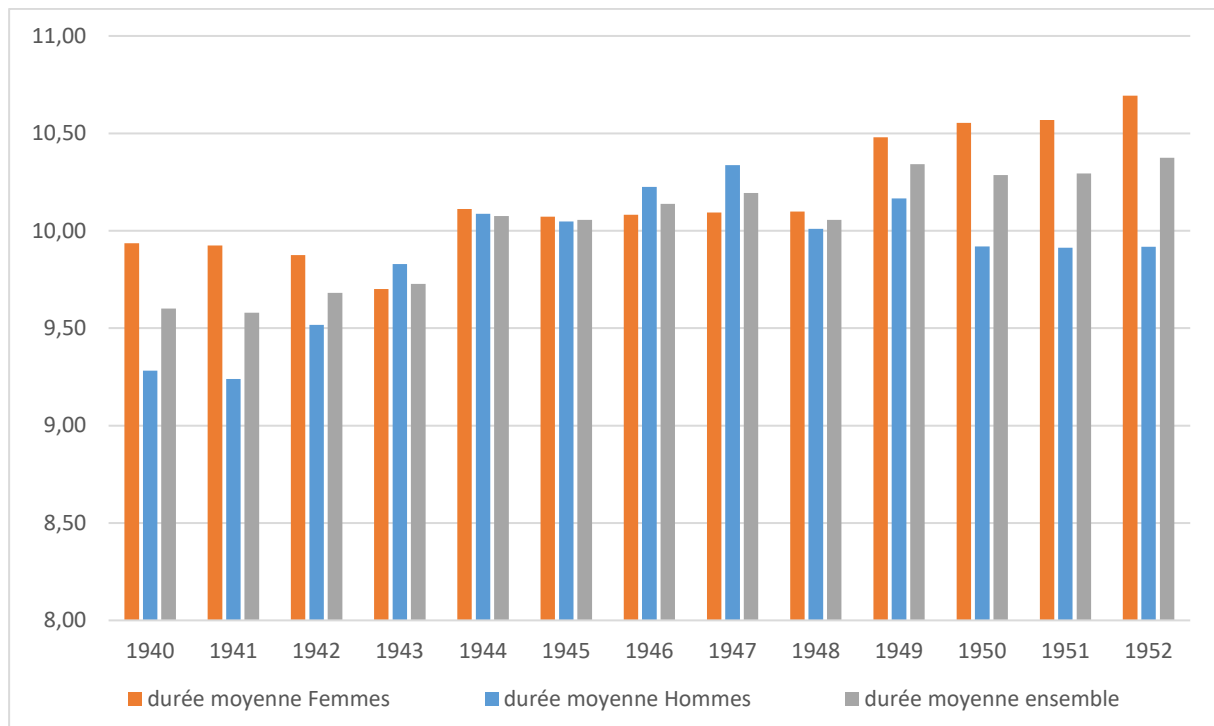
Graphique 13 : évolution du nombre moyen de points des femmes avec le détail par tranche



On peut expliquer en partie ces évolutions de nombre de points par celle de la durée de carrière qui progresse, pour l'ensemble des pensionnés, de 0,6 % en moyenne annuelle entre la génération 1940 (9,6 ans) et 1952 (10,4 ans) ; celle des femmes et celles des hommes progressant de la même façon en moyenne annuelle (+0,6 %). Dans le détail, la durée de carrière des femmes progresse plutôt par palier (1944, 1949), alors que celle des hommes connaît une évolution presque continue jusqu'en 1947, puis un décrochage vers un palier inférieur (1948, 1950).

La durée moyenne de carrière des femmes (10,2 ans) est légèrement supérieure à celles des hommes (9,9 ans).

Graphique 14 : durée de carrière moyenne par génération et par sexe

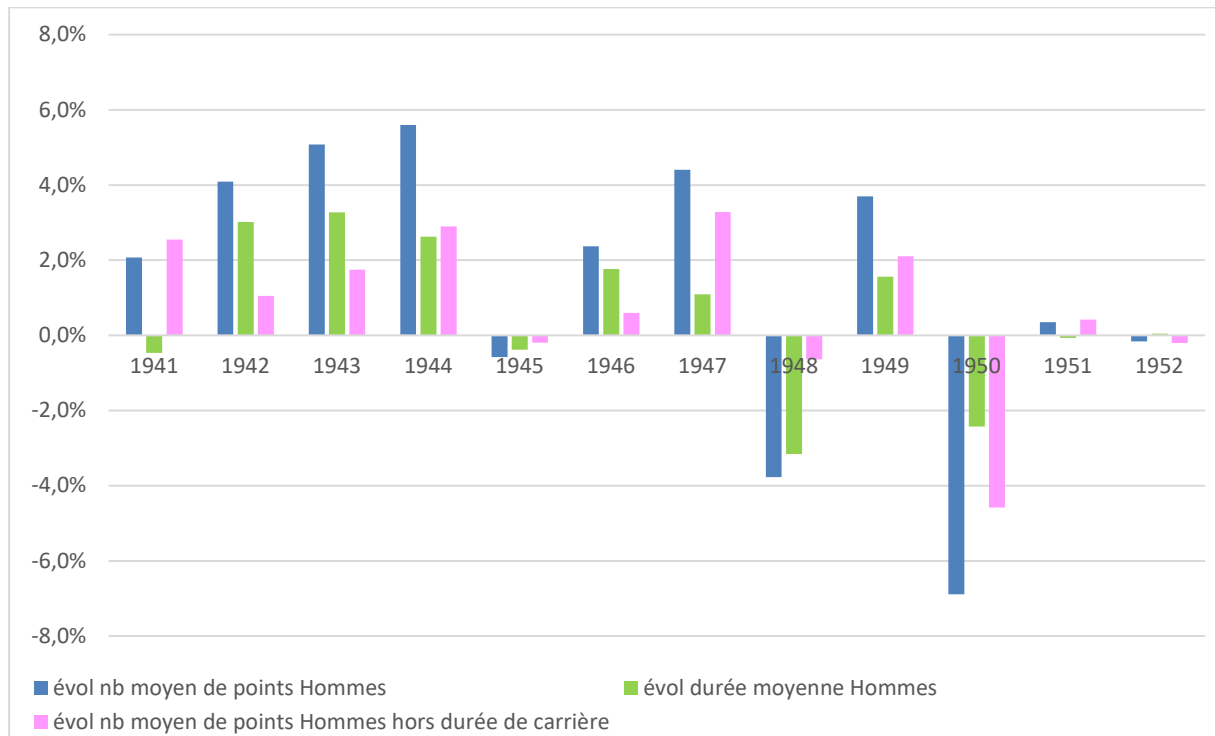


Ainsi, l'évolution de la durée de carrière (+0,6 %) explique 35 % de l'évolution moyenne du nombre de points (1,9 %), dont 20 % pour les femmes et 43 % pour les hommes. L'amélioration de la carrière semble donc jouer un rôle plus important chez les femmes de ces générations.

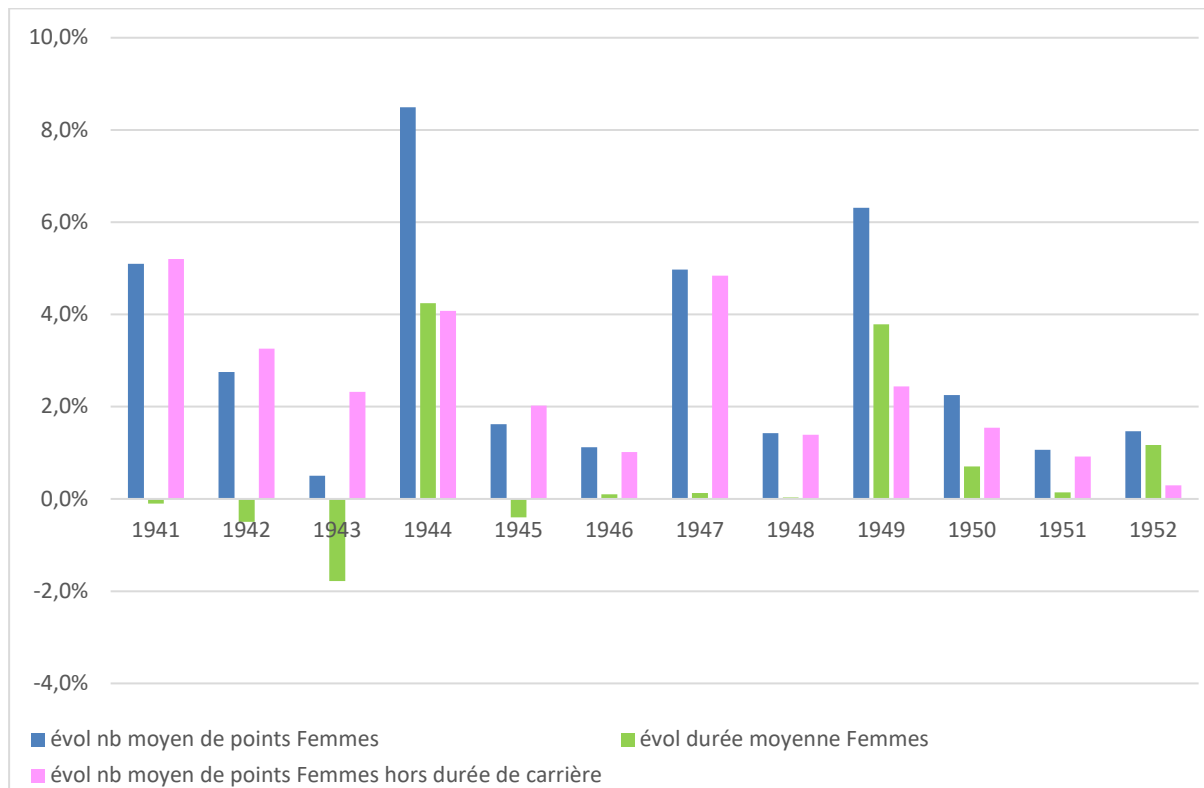
Chez les hommes, on remarque la baisse de la durée de carrière pour les générations 1948 (-3,2 %) et 1950 (-2,4%), qui explique 84 % de la baisse de points de 1948 et 35 % de celle de 1952 (voir graphique 15).

Chez les femmes, la baisse de durée apparaissant en 1943 (-1,8 %) semble donc expliquer à elle seule le recul des points en tranche B (voir graphique 16).

Graphique 15 : évolution du nombre moyen de points hommes et part de la durée de carrière



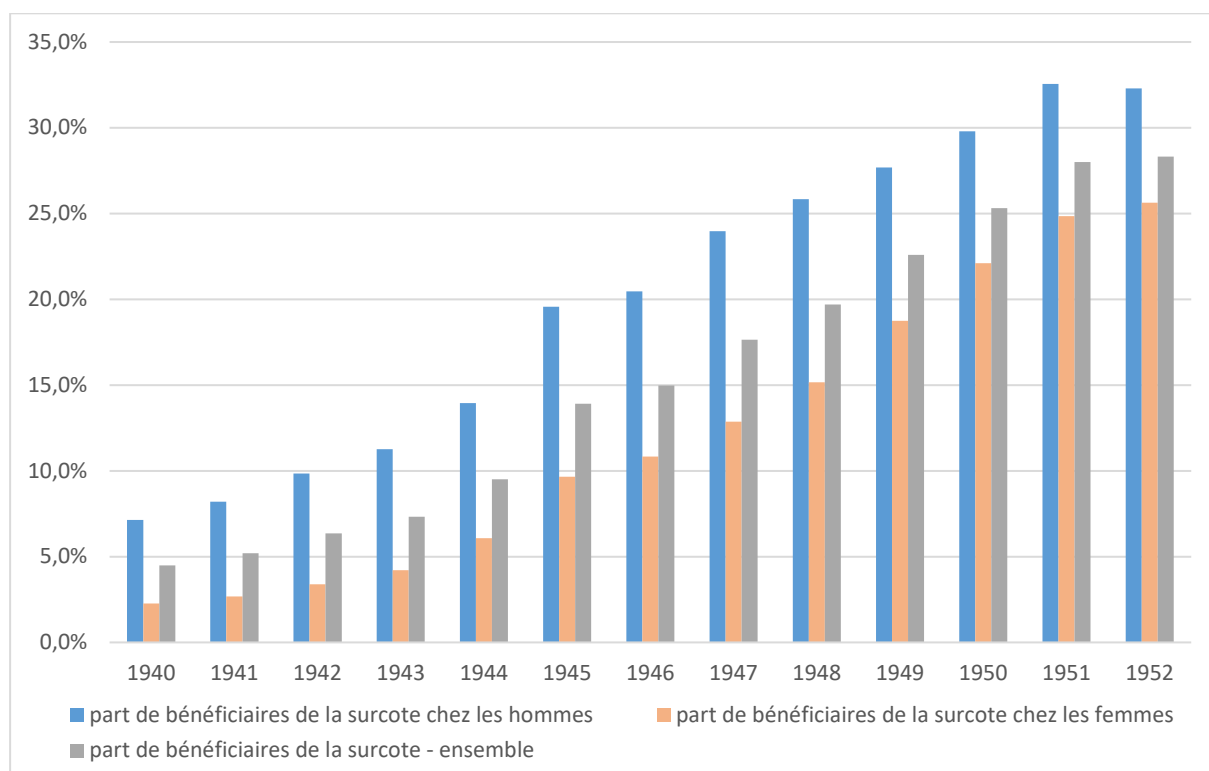
Graphique 16 : évolution du nombre moyen de points femmes et part de la durée de carrière



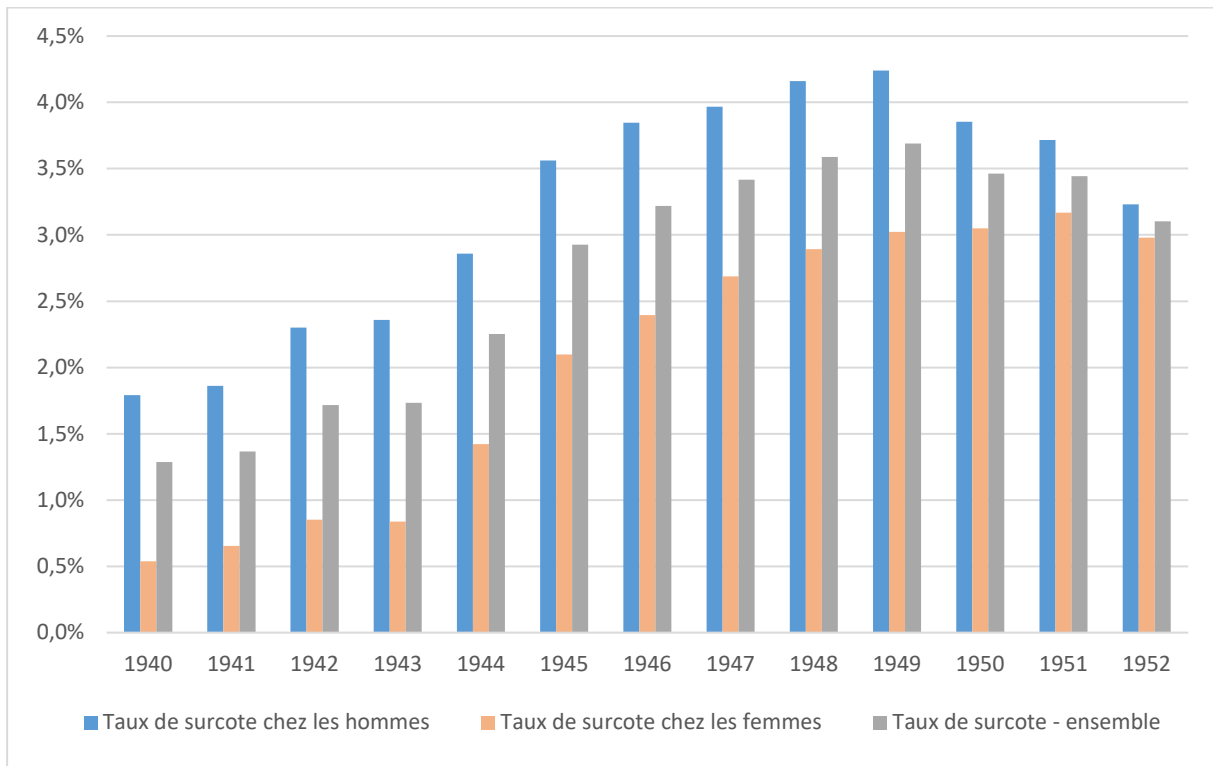
Concernant le dispositif de la surcote, le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté au fur et à mesure des générations : de 4,5 % des pensionnés pour la génération 1940 à 28,3 % pour la génération 1952, dont 7,1 % à 32,3 % pour les hommes et 2,3 % à 25,6 % pour les femmes (voir graphique 17).

En parallèle, le taux de points surcote obtenus (points surcote / total des droits liquidés hors points surcote) a progressé de façon continue de 1,3 % pour la génération 1940 à 3,7 % pour la génération 1949, avant une baisse affectant surtout les hommes pour les générations 1950 (3,5 %) et 1952 (3,1 %). Pour les femmes, le taux de points surcote obtenus passe de 0,5 % à 3 %, et pour les hommes de 1,8 % à 4,2% pour la génération 1949, puis baisse à 3,2 % pour la génération 1952. Le taux de points surcote des femmes a presque rattrapé celui des hommes pour la génération 1952.

Graphique 17 : part de bénéficiaires de la surcote par sexe

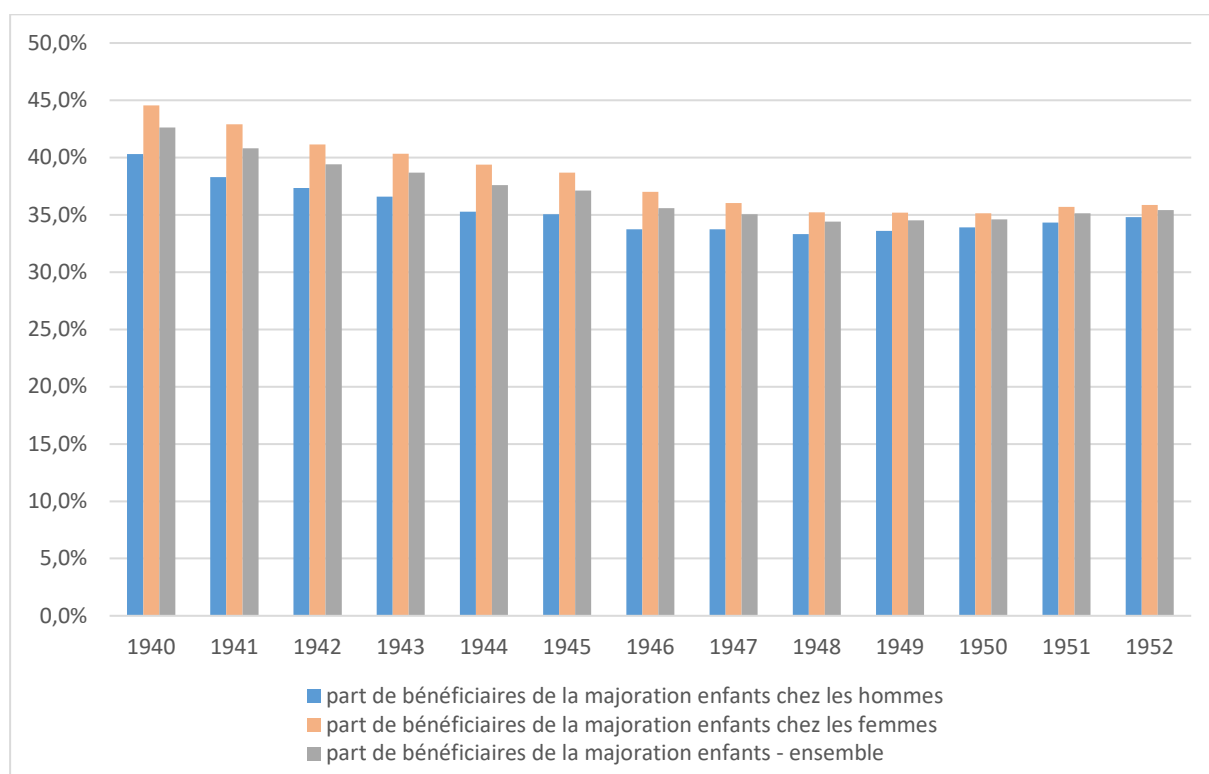


Graphique 18 : taux de points surcote par sexe (nombre de points surcote / droits liquidés hors surcote)



Enfin, concernant le dispositif de la majoration pour enfants, la part de bénéficiaires a baissé au fil des générations, passant de 42,6 % pour la génération 1940 à 35,4 % pour 1952. Chez les femmes, cette part est passée de 44,6 % à 35,9 %, et chez les hommes de 40,3 % à 34,8 %.

Graphique 19 : part de bénéficiaires de la majoration enfants par sexe



En parallèle, le taux de points majoration enfants obtenus (points majoration enfants / total des droits liquidés hors points majoration enfants) a baissé de façon continue de 5,6 % pour la génération 1940 à 4,5 % pour la génération 1946, puis s'est maintenu ensuite à ce niveau. Pour les femmes, le taux de points majoration enfants obtenus passe de 5,4 % à 4 % pour la génération 1948 puis se maintient à ce niveau, et pour les hommes de 5,8 % à 4,7 % pour la génération 1948, puis remonte à 5,1 % pour la génération 1952.

Graphique 20 : taux de points majoration enfants par sexe (nombre de points majoration enfants / droits liquidés hors majoration enfants)

